

CLARIFICATIONS

Intitulé de l' Appel à propositions : Réinsertion socio-économique des survivant·es de Violences Basées sur le Genre (VBG) et autonomisation socio-économique des Familles d'accueil

Référence du marché : BFA24002-10009

Veuillez noter que le pouvoir adjudicateur ne répondra plus à aucune autre question, comme prévu au point 2.4.2 « **calendrier indicatif** ». Pour rappel, les notes conceptuelles doivent parvenir **avant la date limite et à l'adresse indiquées** au point 2.4.2 « **calendrier indicatif** » des lignes directrices. **Les notes conceptuelles parvenues tardivement ne sont pas acceptées.**

N°	Question	Réponse
1.	Les organisations qui n'ont pas été invitées à participer sont-elles également éligibles pour soumettre une candidature ?	Oui. L'appel à propositions est ouvert à toutes les organisations qui satisfont aux critères d'éligibilité définis dans les lignes directrices. Étant donné que l'avis a été publié sur le site d'Enabel, il ne s'agit pas d'une procédure restreinte sur invitation. Toute organisation éligible peut donc soumettre une note conceptuelle avant la date limite de soumission.
2.	Quelle est la date prévue pour le démarrage des activités du projet ?	La date de démarrage des activités est laissée à l'appréciation de l'organisation. Toutefois, la durée de mise en œuvre de l'action doit être comprise entre 15 et 18 mois. Ainsi, elle ne peut être inférieure à 15 mois ni excéder 18 mois.
3.	Des difficultés liées à l'obtention ou à la validité des récépissés sont-elles prises en compte dans le processus de candidature ?	Le document ne prévoit pas d'exception concernant les récépissés. Les organisations doivent pouvoir démontrer de leur existence légale et fournir les documents requis dans le dossier de candidature conformément aux exigences de l'appel.
4.	La présence physique dans la zone d'intervention est-elle une exigence obligatoire, ou une expérience avérée dans la mise en œuvre de projets similaires peut-elle être considérée comme suffisante ?	Les lignes directrices exigent que le demandeur justifie d'une expérience dans la région du Bankui et/ou du Guiriko. Cette expérience constitue un critère de recevabilité. Par ailleurs, l'organisation doit être en mesure de démontrer des expériences antérieures pertinentes dans les domaines des violences basées sur le genre (VBG) et de la réinsertion socio-

		économique des personnes vulnérables, mises en œuvre au cours des cinq (05) dernières année
5.	Le budget doit-il être présenté en francs CFA ou en euros ?	Le montant du subside est exprimé en euros et l'enveloppe financière disponible est de 130.000 euros. Le budget détaillé devra donc être présenté en euros conformément aux modèles fournis par Enabel.
6.	Concernant la disposition indiquant que le nombre de notes conceptuelles sera réduit jusqu'à atteindre un montant cumulé correspondant à 400 % du budget disponible, pourriez-vous fournir davantage d'explications sur la méthode de sélection et les critères appliqués ?	• Après évaluation, seules les notes conceptuelles ayant obtenu au moins 30/50 seront retenues. • Ensuite, les dossiers seront classés par ordre de mérite jusqu'à atteindre un montant cumulé correspondant à 400 % du budget de l'appel. Comme l'enveloppe disponible est de 130.000 EUR, les notes conceptuelles seront présélectionnées jusqu'à concurrence d'environ 520.000 EUR de demandes cumulées. • Cette étape permet d'inviter à la phase 2 un nombre limité de candidats tout en maintenant une concurrence suffisante.
7.	Existe-t-il un répertoire officiel ou une liste de référence des institutions de microfinance (IMF) pouvant être consulté(e) dans le cadre de cet appel ?	Non. Il n'existe pas de répertoire prédéfini des IMF. L'identification des IMF constituent l'un des objectifs de l'action. A ce titre, il revient à l'organisation de fournir un répertoire des IMF valide avec lesquelles elle pourra collaborer dans le cadre de la mise en œuvre du subside.
8.	Le montant de contribution demandé aux organisations est-il bien fixé à 200 000 euros ?	• La référence à 200.000 EUR concerne uniquement l'obligation de fournir un rapport d'audit externe lors du dépôt de la note conceptuelle lorsque le montant de subside demandé dépasse 200.000 EUR. • Comme le plafond de cet appel est de 130.000 EUR, cette disposition n'est pas applicable
9.	Les documents de connaissance du client (KYC) sont-ils également requis pour les codemandeurs ?	En phase 1, les codemandeurs doivent toutefois fournir et signer certains documents, notamment la fiche d'entité légale dûment complétée et signée, ainsi que la déclaration du codemandeur prévue dans le dossier de demande de subsides.

		Par ailleurs, les documents justificatifs relatifs aux motifs d'exclusion sont demandés au stade de l'évaluation finale des propositions retenues. Les lignes directrices précisent que le demandeur déclare que ni lui-même ni ses codemandeurs ne se trouvent dans une situation d'exclusion et qu'ils seront en mesure de fournir les documents justificatifs requis.
10.	La présentation détaillée du budget est-elle exigée uniquement lors de la deuxième phase de sélection ?	Oui. Lors de la première phase, seule la note conceptuelle est soumise avec une estimation de la contribution demandée. Le budget détaillé n'est exigé qu'au stade de la proposition complète pour les candidats présélectionnés.
11.	Pour une organisation internationale, est-il obligatoire de disposer d'un bureau ou d'une représentation au Burkina Faso pour être éligible ?	Oui. L'organisation doit être établie ou représentée au Burkina Faso et disposer d'un mandat l'autorisant à exercer ses activités sur le territoire burkinabè. Une structure basée à l'international est donc éligible à condition de satisfaire à cette exigence.
12.	Est-il possible de proposer une action couvrant un seul district sanitaire, ou une couverture géographique plus large est-elle exigée ?	Non. Les lignes directrices indiquent que les actions doivent être mises en œuvre dans la région du Bankui, plus précisément dans le district sanitaire de Boromo, et dans la région du Guiriko, plus précisément dans le district sanitaire de Houndé, en respectant l'approche intégrée du territoire. La proposition doit donc couvrir les deux districts sanitaires visés par l'appel.